

COTISATION ANNUELLE 2023

MEMBRES ACTIFS

Associations adhérentes:	50	€
Personnes physiques adhérents directs :	20	€

MEMBRES BIENFAITEURS

Associations adhérentes:	€ minimum
Personnes physiques adhérents directs: 50 €	€ minimun
Entreprises: PME, PMI:	€ minimun
Autre	€ minimum

Votre aide nous est indispensable pour continuer à vous informer. D'avance merci.

BULLETIN DE VERSEMENT

Accompagné de votre chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association :

20 rue Mansart - 78000 Versailles

Dénomination de l'association, de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

SOMME VERSEE:

Date:

Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.

Signature:

Yvelines Environnement est une association non assujettie à la TVA.

Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable pour les particuliers, et à hauteur de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires déductible du bénéfice brut pour les entreprises (articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)

20, rue Mansart 78000 VERSAILLES Tél.: 01 39 54 75 80 e-mail: yvelines.environnement

> N° Siret : 400 047 882 00016 Code APE : 9104Z

@orange.fr